DITISHEIM
AUDIT &
EXPERTISE
COMPTABLE

RAPPORT SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE

« SARL 2 AB AUDIT ASSISTANCE ET BILAN »

110 rue Etienne Lenoir
Km Delta
30900 NIMES

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE (SARL)

EN

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES (SAS)

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société « SARL 2 AB AUDIT ASSISTANCE ET BILAN », société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiées

Aux associés,
En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code en date du 24 avril 2026, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires par rapport à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Les derniers comptes clos sont ceux du 31/12/2025. La synthèse de cette analyse au 31/12/2025 est la suivante :

- Le résultat d'exploitation est de 21708€ au 31/12/2025 contre 43164€ au 31/12/2024
- Le résultat net est de 19315€ au 31/12/2025 contre 38094€ au 31/12/2024
- Les capitaux propres au 31/12/2025 s'élèvent à 449423€ dont un capital social de 30824€
- L'actif du bilan est principalement constitué d'un fonds commercial (364201€)
- Le passif du bilan est principalement composé de produits constatés d'avance (267636€)

Nous précisons que les comptes au 31/12/2025 et au 31/12/2024 n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité de notre part.

DITISHEIM
AUDIT &
EXPERTISE
COMPTABLE

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

En conclusion, sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Nîmes,

Le 02/05/2026,

DITISHEIM AUDIT & EXPERTISE COMPTABLE

Matthieu Ditisheim

Commissaire aux comptes

Commissaire à la transformation

Signé par Matthieu Ditisheim
Le 2 mai 2026

Matthieu Ditisheim doc_0MMM
tx_aZ8AJ4dEJe98